

## COMMUNIQUÉ

Dans le cadre des mesures sanitaires et de confinement mises en place par le premier ministre du Québec, nous sollicitons toujours votre collaboration afin de nous aider à respecter les recommandations suivantes :

- Convoquer vos clients ou témoins dans les palais de justice que si leur **présence est absolument requise** à la cour
- Demander à vos clients ou témoins de vous informer s'ils ont reçu un résultat positif à la COVID-19 ou s'ils sont en attente d'un résultat. Le cas échéant, ces derniers ne doivent pas, pour des raisons évidentes, se présenter au palais. **Cette mesure s'applique également aux avocats et intervenants**
- Informer vos clients que le nombre d'accompagnateurs est limité, ces derniers doivent respecter les règles établies en ce sens
- Quitter le palais de justice **dès que l'audience est terminée**
- Répondre aux questions du personnel de l'accueil et vous désinfecter les mains en entrant dans le palais de justice **et** avant d'entrer en salle de cour
- Désinfecter la table du procureur dans la salle d'audience à l'aide des produits fournis et jeter les verres, papiers et mouchoirs dans les poubelles prévues à cette fin
- Porter le masque (couvrant le nez et la bouche) en tout temps lors de vos déplacements dans les aires communes du palais de justice
- Nous recommandons également de porter le masque dans les cubicules d'entrevues et de respecter le nombre maximal de personnes permis
- Dans tous les cas, privilégier l'utilisation des moyens technologiques (Teams, courriel, GNJQ...)
- Respecter les mesures sanitaires et de distanciation physique (2 mètres)

La capacité du palais est passablement réduite et nous tenons à éviter tout risque d'une éclosion de COVID qui nous forcerait à fermer le palais. Nous avons besoin de la collaboration de tous pour y arriver!

Je remercie personnellement chacun et chacune d'entre vous pour votre solidarité en ces temps où elle nous est essentielle.



Line Bernier, directrice régionale